



GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET ETUDES SURVEILLEES

Délibération du 20/06/2024

TRANCHE	QF	apps matin (1/4 d'heure)	apps soir (1/4 d'heure)	repas*	1/2 journée centre	1/2 journée PAI	journée centre	journée PAI	étude
A	inf à 350	0,39 €	0,49 €	1,00 €	3,00 €	1,80 €	3,90 €	2,73 €	22,00 €
B	351 à 700	0,41 €	0,51 €	1,00 €	4,00 €	2,40 €	5,20 €	3,64 €	23,00 €
C	701 à 850	0,43 €	0,53 €	1,00 €	6,00 €	3,60 €	7,80 €	5,46 €	24,00 €
D	851 à 1000	0,44 €	0,54 €	1,00 €	7,30 €	4,38 €	9,50 €	6,65 €	25,00 €
E	1001 à 1250	0,45 €	0,55 €	3,90 €	8,40 €	5,04 €	11,10 €	7,77 €	26,00 €
F	1251 à 1400	0,46 €	0,56 €	4,60 €	10,50 €	6,30 €	13,80 €	9,66 €	27,00 €
G	1401 à 1800	0,48 €	0,58 €	5,35 €	11,50 €	6,90 €	15,20 €	10,64 €	28,00 €
H	sup à 1800	0,49 €	0,59 €	5,60 €	12,10 €	7,26 €	15,90 €	11,13 €	29,00 €
EXT	extérieur	0,60 €	0,70 €	6,60 €	20,00 €	12,00 €	29,00 €	20,30 €	35,00 €

La commune se réserve le droit de modifier les tarifs de la nouvelle grille une fois par an, avant le début de la nouvelle année scolaire

**Repas : facturation à 1 euro pour les familles dont le QF est inférieure ou égal à 1 000 euros (sous réserve de l'application de l'aide de l'état "cantine à un euro")*

En cas de changement de situation personnelle, vous pouvez transmettre en cours d'année votre nouveau quotient familial afin que le service scolaire recalcule votre tarif